RÉMUNÉRATION DES ÉLUS[1]
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021

Non audité	Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Maire	Maire	86 700	17 401	35 306	
District 1	Conseiller	18 096	9 048		
District 2	Conseiller	15 647	7 824		
District 3	Conseiller	16 871	8 436		
District 4	Conseiller	15 647	7 824		
District 5	Conseiller	16 871	8 436		
District 6	Conseiller	16 671	8 436		

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).